

De : S. [mailto:s. @gmail.com]

Envoyé : vendredi 17 août 2018 12:31

À :

Cc :

Objet : Re: demande de consultation de documents administratifs

Chère M

Merci pour votre réponse. Serait-il possible d'avoir une copie de la ligne de conduite adoptée il y a 2 ans concernant l'implantation des snacks / restaurants / débits de boisson?

Si je comprends bien, le collège a systématiquement refusé depuis 2 ans toute demande pour un snack / restaurant / débit de boisson en zone d'habitation PRAS (sauf si il y avait auparavant un horeca ou que la localisation se trouve en liseré de noyaux commerciaux spécifiés par le PRAS).

Pour bien comprendre comment la ligne de conduite a été mise en oeuvre, serait-il possible d'avoir une liste de toutes les demandes horeca (snack / restaurant / débit de boisson) durant les 2 dernières années à Schaerbeek, et les décisions du collège vis-à-vis de ces demandes ?

Merci d'avance pour votre aide,

On Fri, Aug 17, 2018 at 12:16 PM

< ;@schaerbeek.irisnet.be> wrote:

Madame,

Je vous ai eue en ligne hier concernant la ligne de conduite du Collège sur les demandes de permis pour les établissements horeca sur le territoire de Schaerbeek.

Puis-je vous demander de m'adresser votre demande de consultation de la ligne de conduite par écrit ?

Je pourrai ensuite la transmettre au service concerné.

Sachez qu'à dater de la demande, il peut y avoir un mois de délai.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Bien à vous,



SECRETARE | SECRETARESSE

CABINET DE L'ECHEVIN FREDERIC NIMAL | KABINET VAN DE SCHEPEN FREDERIC N

URBANISME – ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE - TOURISME | STEDENBOUW – LEEF

Administration Communale de Schaerbeek | Gemeentehuis Schaarbeek • Place Colignon | Colignonplein  
02/244 71 12 • ;@schaerbeek.be • www.1030.be • www.facebook.com/1030be • www.twitter.com/